

**ADDITIF AU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022**

**Débat d'orientations budgétaires :**

**Interventions de Mme ROUSSEAU :**

**Madame ROUSSEAU** interroge Monsieur le Maire sur la somme des recettes d'investissement présentées au compte administratif 2021 dont le détail ne correspond pas aux 305 000 € affichés. Monsieur le Maire précise que le détail des comptes 13-23 est seulement fourni à titre d'exemples des recettes constituant le chapitre 13 - « subventions et divers ».

**Madame ROUSSEAU** intervient ensuite concernant les résultats pour solliciter la méthode utilisée afin d'obtenir l'excédent cumulé car selon ses propres calculs, il y aurait une erreur dans les chiffres transmis avec la convocation. Monsieur le Maire convient qu'une erreur s'est glissée dans les documents transmis mais que celle-ci a bien été corrigée dans le document projeté en séance. Il convient ainsi de lire 2590 et non 2741 au titre de l'excédent cumulé de 2020.



Le Maire,

  
Christophe PILCH.